

ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2021/0092).

Le terrain concerné est situé avenue de la Paix 10 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve, et cadastré 01 D 234 D 14.

Le projet consiste en la construction d'une terrasse suspendue en bois et l'agrandissement d'une baie comme accès, et doit être soumis à annonce de projet en application de l'article D.IV.40 du CoDT compte tenu qu'il s'écarte des prescriptions du Règlement communal d'urbanisme (aire 1.9) devenu Guide Communal d'Urbanisme en ce qui concerne :

**La terrasse est implantée selon une marge de recul latéral < aux 3 mètres minimum,
La terrasse occupe plus de la moitié de la largeur de la façade.**

Suite aux mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, pendant les heures d'accessibilité au public, **le lundi de 12 H 30 à 20 H 00 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00.**

Les rendez-vous doivent être pris au moins 24h à l'avance soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be. **Ce rendez-vous, pour la consultation du dossier uniquement, sera confirmé par mail, par le service urbanisme :**

Du 14/09/2021 au 28/09/2021

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/09/2021 au 28/09/2021, à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be.

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 06 septembre 2021.